



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **l'Administration communale d'Esneux** dont les bureaux sont situés Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Avenue de l'Eglise, 22 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section A n°60F.

La demande vise les travaux suivants : **Régularisation de lucarnes, d'escaliers extérieurs, d'une extension, de préaux, d'une terrasse et de l'aménagement d'une classe supplémentaire** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte d'un règlement communal adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu guide :

- * matériaux de toiture - pas de remplacement complet du matériau de celle-ci ;
- * fenêtres en toiture - éléments saillants.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.44**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 juin 2023 au 26 juin 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be